



Note d'information: 2

Adhérer au programme CoST

CoST est un programme souple, adaptable à divers environnements sociaux, politiques et économiques. Cette note d'information est destinée à tous ceux qui souhaiteraient que leur pays participe au programme CoST. Elle commence par expliquer les avantages du programme CoST, ainsi que les objectifs visés par les programmes nationaux et internationaux. La suite de la note comporte une description permettant aux parties intéressées d'en apprendre davantage sur le programme CoST avant de s'engager formellement en remplissant une demande d'adhésion.

Pourquoi adhérer au programme CoST?

Les gouvernements ont pour responsabilité de fournir des infrastructures fiables et sécurisées qui puissent soutenir une croissance économique et un développement social durables. Toutefois, la corruption et les erreurs de gestion au cours de la construction aboutissent généralement à des coûts démesurés et à des ouvrages de piètre qualité qui nuisent aux avantages potentiels recherchés par la construction de ces édifices. Les citoyens sont en droit de savoir que leur argent est utilisé à bon escient. Le programme CoST concourt à un tel objectif en favorisant la divulgation des informations relatives aux projets de construction financés par l'argent public et en permettant aux parties prenantes de demander à leurs décideurs de répondre de leurs actes.

Adhérer au programme CoST permet de tirer partie d'une multitude d'avantages, en optimisant les ressources investies dans la construction d'ouvrages publics, ce qui permet de garantir la fiabilité et la qualité des infrastructures, en libérant ainsi des fonds qui peuvent alors être consacrés à l'extension d'autres services publics. Cela permet également de créer un climat propice aux affaires où la corruption est moins susceptible de sévir, et de rassurer les investisseurs potentiels.

Le programme CoST utilise une approche multipartite par laquelle la coopération entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile permet de favoriser l'échange d'idées et d'expériences autour d'objectifs fédérateurs.

Objectif du Programme national

Un programme national a pour ambition d'établir un processus de diffusion d'informations à l'intention du public, sur les projets de construction financés par l'État. Ce processus de divulgation doit être adapté aux conditions rencontrées dans le pays, il doit être pérenne sur le moyen et long terme en tant que système gouvernemental et être en mesure de mobiliser un niveau de conformité élevé parmi les différentes entités adjudicatrices. Le programme national tend également à s'assurer que la communication d'informations donne lieu à une réelle stimulation de la demande de responsabilisation et qu'il génère de véritables améliorations de performance de la part des entités adjudicatrices et à l'échelle des projets publics de construction.

La mise en œuvre d'un programme national amène les entités adjudicatrices participantes à communiquer des informations de manière régulière et à répondre aux questions ainsi qu'aux défis et demandes d'informations additionnelles. Une équipe d'audit de la transparence évalue et rend compte des éléments



Photographies reproduites avec l'aimable autorisation de la Banque mondiale.

"Ce processus de divulgation doit être adapté aux conditions rencontrées dans le pays, il doit être pérenne sur le moyen et long terme en tant que système gouvernemental et être en mesure de mobiliser un niveau de conformité élevé parmi les différentes entités adjudicatrices."

Encadré 1: Définitions

Diverses parties prenantes: Initiative permettant de fédérer des parties prenantes issues de divers horizons (généralement du gouvernement, de l'industrie et de la société civile) prêtes à mutualiser les risques et les responsabilités en travaillant ensemble sur un projet commun.

Groupe multipartite: Permet l'impulsion et la supervision du programme national CoST par des représentants généralement issus du gouvernement, de l'industrie et de la société civile.

Entité adjudicatrice: Organe gouvernemental en charge de l'adjudication de travaux de construction et/ou de services.

Équipe d'audit de la transparence: Organisation indépendante menée individuellement ou collectivement et désignée en vue de contrôler la véracité et l'exhaustivité des informations communiquées.

Note d'information 2



“Le Programme international CoST consiste en un partenariat entre différents pays qui collaborent pour favoriser l'accès à des informations fiables ayant trait à des projets publics de construction.”

communiqués sur un petit échantillon de projets. L'équipe d'audit de la transparence est désignée par le Groupe multipartite (MSG -Multi-Stakeholder Group) instauré en vue de gérer le programme CoST. Des rapports et contrôles périodiques font état des progrès réalisés par le programme et évaluent les résultats obtenus.

Un programme national sera parvenu à mettre en place des « opérations durables » lorsque le gouvernement aura transformé les exigences de transparence en systèmes gouvernementaux officiels et qui pourront dès lors être appliqués à tous les projets publics d'infrastructures, selon un degré élevé de conformité et d'efficacité.

L'investissement en matière de temps et de ressources pour instaurer un programme national sera largement tributaire de la capacité institutionnelle existante, ainsi que des canaux de communication d'informations disponibles. Toutefois, à partir d'un investissement relativement modique, nous avons pu constater la réalisation d'économies substantielles sur chaque projet mené, de même que des améliorations juridiques et légales de l'exécution des projets, ce qui pourrait donner lieu à des économies supplémentaires à l'avenir. Comme le démontre l'encadré n° 2, l'économie réalisée peut être considérable.

Box 2: Impacts en Éthiopie

Avec seulement 300 000 dollars US d'investissement initial, le projet pilote CoST mené en Éthiopie a permis de réaliser une économie de 3,8 millions de dollars US sur un seul projet. L'économie réalisée a été effectuée sur la construction d'une route d'une région rurale au sud du pays après que les autorités routières éthiopiennes (ERA - Ethiopia Roads Authority) ont accepté d'adopter la recommandation formulée par l'équipe d'audit de la transparence qui préconisait le développement d'une proposition de plan différente pour construire la portion de route de 2,5 km de long. Cette décision a été prise alors que l'équipe d'audit de la transparence avait pointé du doigt le volume inhabituel de matériaux et d'excavation nécessaires. L'ERA a suspendu pour deux ans les concepteurs responsables.

Les sommes investies ont couvert l'intégralité des frais généraux (salaires, réunions du groupe multipartite, coûts de fonctionnement etc.), ainsi que les activités pilotes comme l'étude de référence, le processus d'audit de transparence pour 25 autres projets de construction, de même que plusieurs événements. L'investissement a également permis de modifier les réglementations d'adjudication nationales et les parties adjudicatrices participantes ont aussi accepté d'améliorer leurs systèmes de gestion de l'information, d'adopter une approche systématique fondée sur la réalisation d'études de faisabilité et enfin, de mieux se conformer aux réglementations d'adjudication.

D'autres exemples d'impacts sur le projet pilote CoST peuvent être consultés sur la Note d'information 1: Récits d'impacts.

Objectif du Programme international

Le Programme international CoST consiste en un partenariat entre différents pays qui collaborent pour favoriser l'accès à des informations fiables ayant trait à des projets publics de construction. Son objectif est de favoriser la compréhension des questions relatives à l'affectation de fonds aux projets d'ouvrages publics, par le biais du développement et de la promotion de bonnes pratiques.

Les pays participants bénéficient de conseils techniques qui leur sont procurés par la rédaction de notes d'information, le développement de modules d'apprentissage à distance, ainsi que d'autres supports préparés par le Secrétariat international. Ils peuvent également partager des expériences et des idées en communiquant via un forum Internet international et en participant à des ateliers et des webinaires. Le Programme international fournit également un cadre qui permet à chaque programme national de surveiller et d'évaluer les progrès réalisés et d'en faire le rapport aux parties prenantes. L'un des éléments constitutifs important de ce cadre est « l'Indice de transparence des constructions », qui consiste en un ensemble d'indices conçus pour mesurer et rendre compte des changements opérés au niveau de la transparence des systèmes nationaux sur le long terme.

Le Programme international est actuellement supervisé par un Conseil provisoire constitué de six membres. Le Conseil provisoire est responsable de l'établissement du programme international, y compris des modalités permanentes de gouvernance. Au moment opportun, les pays participants seront invités à prendre part à la gouvernance du Programme international en nommant trois représentants (respectivement issus du gouvernement, de l'industrie et de la société civile) qui siègeront au sein d'une Assemblée de délégués. L'Assemblée des délégués élira alors 12 membres majoritairement issus des pays participants, qui formeront le Conseil International du programme CoST.



Améliorer les infrastructures grâce à la transparence et à la responsabilisation

Note d'information 2

Engagement

La première étape du processus d'adhésion au programme CoST débutera probablement par une période d'engagement informelle auprès du Secrétariat international, qui permettra d'évaluer la demande d'adhésion du candidat au programme CoST. L'engagement est initié par une demande d'informations, de coopération et d'assistance incluant l'instauration d'initiatives de sensibilisation, formulée auprès du Secrétariat international. La demande peut émaner de toute partie prenante implantée dans le pays et doit faire état des raisons motivant le souhait d'adhésion au programme CoST. L'organisation doit également indiquer qu'elle dispose d'une capacité et d'une position qui lui permettent de faciliter les débats dans le pays mais aussi d'évaluer le niveau d'intérêt que suscite une participation au programme CoST. La procédure d'engagement est parfaitement souple et elle est structurée de façon à pouvoir satisfaire aux besoins spécifiques du pays concerné.

Le Secrétariat international mettra à la disposition de la partie prenante toutes les informations pertinentes relatives au programme CoST, telles que des liens Internet de publications du programme CoST et il indiquera les services et l'assistance disponibles dont elle peut bénéficier au cours de la phase d'engagement initiale. Le Secrétariat international est susceptible de couvrir ses frais de participation au travers des initiatives de sensibilisation entreprises dans le pays.

Si la demande d'adhésion émane d'un représentant officiel du gouvernement ou d'un organisme issu de l'industrie, il est probable que l'initiateur désigne ou constitue un petit groupe qui participera aux débats. Si la demande n'est pas d'origine gouvernementale, le Secrétariat international travaillera conjointement avec l'initiateur afin d'identifier un réseau ou un groupe d'individus susceptible de représenter les principaux groupes de parties prenantes et, en particulier, de trouver des partisans au sein du gouvernement.

L'engagement peut évoluer de bien des façons. Les activités pertinentes peuvent inclure:

- des réunions et des présentations visant d'une part, à éveiller les consciences sur les problèmes de performance et de transparence dans le secteur de la construction nationale, à expliquer ce qu'est CoST et, d'autre part, à partager des expériences vécues par d'autres pays adhérents;
- des réunions bilatérales entre le Secrétariat international et chacun des groupes de parties prenantes afin de favoriser l'émergence de débats ciblés et francs;
- des discussions avec les représentants du programme CoST (par email, via des conférences audio ou vidéo et y compris grâce des visites) sur des sujets pratiques comprenant notamment la manière dont le travail de communication, d'audit de la transparence et des groupes multipartites doit être mis en œuvre;
- une collecte d'informations sur des exemples de construction d'ouvrages pouvant servir à stimuler la demande du public en faveur d'une plus grande transparence sur leurs propres projets de construction publique d'infrastructures et
- une collecte d'informations sur l'environnement des politiques existantes relatives à la divulgation qui puisse aider à informer les parties prenantes des méthodes de mise en œuvre du programme CoST.

Si l'intérêt démontré est suffisant en vue de poursuivre la démarche, de nouveaux débats seront nécessaires afin de mobiliser les parties prenantes et d'obtenir l'implication du bureau gouvernemental compétent en vue de procéder à l'adhésion et à l'instauration du programme CoST à proprement parler.

En adhérant au programme CoST, le gouvernement s'engage dans un processus de développement et de mise en œuvre progressive de mesures de communication d'informations, qui seront soumises à un contrôle et à un échéancier au niveau local, même s'il peut néanmoins bénéficier d'une assistance internationale. Ainsi, l'adhésion n'implique pas d'engagement relatif à de quelconques systèmes ou changements spécifiques préalables, mais uniquement à celui d'entreprendre un programme de divulgation des informations.

Liste récapitulative 1: l'engagement

- ✓ Adresser par écrit une demande au Secrétariat international pour obtenir des informations et bénéficier d'une coopération et d'une assistance.
- ✓ Identifier les parties prenantes prépondérantes susceptibles de former un petit groupe capable de diriger et d'initier les débats.
- ✓ Identifier les informations dont vous avez besoin pour demander davantage de transparence dans le secteur de la construction.
- ✓ Identifier les parties prenantes prépondérantes devant être informées de cette demande d'adhésion au programme CoST.
- ✓ Favoriser la compréhension des processus du programme CoST et réfléchir à leur mise en œuvre.



"La procédure d'engagement est parfaitement souple elle est structurée de façon à pouvoir satisfaire les besoins spécifiques du pays concerné."

Note d'information 2



Adhérer au CoST

Le Secrétariat international collabore avec les parties prenantes locales afin d'élaborer une demande d'adhésion auprès du CoST. Celle-ci devrait inclure:

1. Une lettre rédigée par un bureau gouvernemental ou une autre organisation disposant de l'aval du gouvernement et indiquant:

- le désir de rendre le secteur de la construction plus transparent et responsable; ainsi que celui de se conformer aux principes édictés par le CoST;
- une date d'annonce officielle confirmant l'intention de mettre en œuvre un programme destiné à accroître la transparence associée à la fourniture d'infrastructures publiques et conformément aux mesures de bonnes pratiques édictées au niveau international;
- un engagement du gouvernement reconnaissant son engagement auprès du secteur privé et de la société civile en vue de surveiller la mise en place du programme national;
- un engagement d'au moins une entité adjudicatrice à participer à l'instauration initiale du programme et
- un engagement confirmant la volonté de coopération et de communication de l'information auprès du programme international au cours de la mise en œuvre du programme national.

Liste récapitulative 2: adhérer au CoST en tant que Pays participant

- ✓ Une lettre rédigée par un bureau gouvernemental ou une autre organisation disposant de l'aval du gouvernement et un plan de mise en œuvre.
- ✓ Un projet de mise en œuvre national précisant les activités de préparation et de consultation.
- ✓ Un budget prévisionnel et un plan de financement précisant les ressources financières à disposition pour la période de démarrage.

2. Un plan de mise en œuvre précisant:

- les dispositions administratives, incluant l'identité officielle de la personne assurant la coordination avec le programme international;
- un calendrier des activités clés précisant l'engagement et la supervision des diverses parties prenantes, la conception et l'acceptation des obligations de divulgation des informations, les dispositions relatives à la gestion et à la coordination, l'implication et la formation des entités adjudicatrices et le déploiement de la diffusion des informations et
- le budget prévisionnel et le plan de financement.

Il est probable qu'au cours de la phase relativement courte de démarrage du projet, **le plan de mise en œuvre** se concentre initialement sur les activités de consultation et de préparation, ainsi que sur les premiers essais de divulgation des informations. La mise en œuvre complète des protocoles de divulgation est susceptible d'être étalée sur plusieurs années et d'être progressivement étendue en fonction de la cadence retenue par chacun des pays et comme le prévoient les actualisations ultérieures portées au projet d'application.

Le budget prévisionnel et le plan de financement devront faire mention des ressources disponibles pour la période de démarrage. Si un pays souhaite bénéficier d'une assistance financière de la part du Programme international, il convient alors que le projet soit accompagné d'une demande de financement. Si un pays prétend financer et gérer lui-même la mise en œuvre initiale au moyen de ses propres ressources ou d'autres ressources financières à sa disposition, celui-ci devra en fournir les détails à des fins d'information.

Contacts

La demande devra être adressée au Président du Conseil du programme CoST, aux bons soins du Secrétariat international du programme CoST (voir ci-dessous). La décision relative à l'acceptation de l'adhésion au programme CoST sera prise par le Conseil du programme CoST. Les pays ou parties prenantes individuelles souhaitant s'engager auprès du Secrétariat international peuvent nous contacter par courrier ou par Internet à:



Initiative de transparence dans le secteur de la construction

Weston House, 246 High Holborn, Londres WC1V 7EX.

Tél: +44 (0)20 3206 0488

Fax: +44 (0)20 3206 0401

Site Internet: www.constructiontransparency.org

Email: CoST@constructiontransparency.org

Compte Twitter: [@CoSTransparency](https://twitter.com/CoSTransparency)